



RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2023

1. Evolution des affaires.

Lors du neuvième exercice de votre coopérative, l'éolienne citoyenne d'EOLE-LIEN a produit 6634 Mwh d'électricité verte, c'est la consommation moyenne de 1840 ménages wallons. Le vent a été modeste en 2022, pensez à l'été torride ou au début décembre, glacial et sans vent. Notre éolienne est efficace, bien exposée et n'a pas connu d'incident majeur.

2022 a été l'année de la "crise énergétique", avec une augmentation ahurissante des prix de l'électricité : pendant le confinement de 2020, le prix de gros de l'électricité était descendu à € 20/MWh; en août 2022, il a atteint un sommet de €440/MWh ! EOLE-LIEN, petit poucet dans le monde de l'électricité, n'a aucune influence sur ces chiffres, nous les subissons.

EOLE-LIEN vend son électricité à COCITER et aurait pu profiter des prix élevés du marché. Mais EOLE-LIEN, en accord avec COCITER, a choisi de vendre son électricité en-dessous des prix du marché pour que COCITER puisse vendre de l'électricité en-dessous des prix du marché à ses clients... qui sont les coopérateurs d'EOLE-LIEN : c'est le "circuit court" de l'électricité citoyenne.

Pas de surprofit donc, chez EOLE-LIEN. Même avec un prix "raisonnable", le résultat financier de la coopérative est excellent, les pertes comptables sont entièrement résorbées, les chiffres vont être soumis pour accord.

Le nom de la coopérative, éole-**LIEN**, reflète une ambition inscrite dans nos statuts depuis la création de la société : financer des activités qui créent des liens sociaux. En 2022, nous avons enfin pu concrétiser cette ambition par un don significatif au CPAS de Namur et par un don à la Fondation Roi Baudouin pour financer l'isolation et l'efficacité énergétique d'une salle de réunion à Temploux.

Enfin, EOLE-LIEN participe modestement, avec 33 autres coopératives citoyennes flamandes et wallonnes, à SEACOOOP dont l'ambition est de prendre une participation significative dans les éoliennes "offshore" du futur parc Princesse Elisabeth, à construire en Mer du Nord.



2. Résultats et situation de la coopérative EOLE-LIEN.

L'exercice s'est étendu du 01/01/2022 au 31/12/2022, nous soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31/12/2022 :

les services et biens divers se sont élevés à	€ - 46.301,11
les dons au CPAS et à la FRB se sont élevés à	€ - 70.000,-
les amortissements sont de	€ - 327.326,92
les autres charges, des cotisations obligatoires, sont de	€ - 2.216,71
les charges financières (intérêts d'emprunts) sont de	€ - 61.815,02
les ventes se sont élevées à	€ 1.085.688,08
le résultat de l'exercice est un bénéfice de	€ 578.028,32

Situation : le bilan de l'exercice fait apparaître à l'actif

des immobilisations incorporelles de	€ 65.948,35
des immobilisations corporelles de	€ 4.016.650,-
des immobilisations financières de	€ 62.250,-
des créances pour	€ 231.124,44
des liquidités pour	€ 679.079,80
des charges à imputer pour	€ 8.159,19
Total de l'actif (et du passif !)	€ 5.063.211,78

Au passif, l'apport propre s'élève à	€ 903.400,-
les emprunts obligataires subordonnés à	€ 270.000,-
la dette bancaire à plus d'un an à	€ 3.090.545,60
les dettes à plus d'un an échéant dans l'année à	€ 318.637,28
les dettes fournisseurs et autres à	€ 59.886,83
et le bénéfice reporté à	€ 420.742,07

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, présentera son rapport.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant

4. Risques et incertitudes.

L'éolienne et les panneaux PV sont en production, les risques sont faibles.

EOLE-LIEN n'utilise pas d'instrument financier. Elle n'a pas de succursale.

EOLE-LIEN n'emploie pas de personnel, les administrateurs sont tous bénévoles.



5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la coopérative : néant.
6. Activités de recherche et de développement : néant.

7. Règles d'évaluation.

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : le permis de l'éolienne et le logiciel CoopHub sont amortis en cinq ans à partir de leur mise en service.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

8. Justification de l'application des règles comptables de continuité.

EOLE-LIEN a investi € 57.250,- dans le capital de COCITER. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : EOLE-LIEN produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité à EOLE-LIEN et la revend aux coopérateurs d'EOLE-LIEN, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

EOLE-LIEN ne possède que 4.0% du capital de Cociter. Mais cette participation est stratégique. EOLE-LIEN est invité à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'EOLE-LIEN participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. EOLE-LIEN exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement. Le même raisonnement s'applique à SEACOOP.

EOLE-LIEN avait pris une participation symbolique dans NewB : le projet ayant partiellement échoué, EOLE-LIEN a pris une réduction de valeur. Cette participation est enregistrée comme placement de trésorerie (510).



9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres.

Le projet d'EOLE-LIEN est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable : tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité renouvelable : le besoin social central est satisfait. EOLE-LIEN fournit un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'EOLE-LIEN obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.

En 2022, EOLE-LIEN a pu financer deux activités destinées à renforcer le lien social, elle satisfait ainsi à un besoin social inscrit dans les statuts depuis la création de la société.

10. Information et formation des coopérateurs.

En 2022, EOLE-LIEN a envoyé deux "newsletters" d'information à tous ses coopérateurs. Le principe du "circuit court" avec Cociter a fait l'objet de plusieurs présentations, y compris lors de l'Assemblée Générale de 2022.

11. Emission de parts nouvelles.

En 2022, 140 nouveaux coopérateurs ont souscrit 484 parts nouvelles. Il n'y a pas eu de démission ou de retrait de coopérateur.

12. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 6%, soit € 6,- bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2022, 651 coopérateurs possédaient 9034 parts d'EOLE-LIEN, les dividendes s'élèveraient à € 54.204,- en tout. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

EOLE-LIEN est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Le bilan 2022 a permis d'apurer toutes les pertes comptables depuis la création de la coopérative et laisse un résultat confortable. Les conditions de liquidité et de solvabilité sont remplies.



13. Démissions et nominations.

Jean H. MANGEZ présente sa démission comme administrateur-délégué et comme administrateur, avec effet au 31 décembre 2023.

14. Divers : le siège social est déplacé du Bout du Village, 54 à 5020 Temploux vers la Rue Sous l'Eglise, 3A à 5020 Temploux, avec effet au 30 juin 2023.

Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

(signé)
Jean H. MANGEZ
Administrateur-délégué

(signé)
Michel DE WAELE
Président du Conseil d'Administration